

ATYPIO GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 33 avenue de Wagram – 8/10 rue de l'Etoile 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 22 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-deux juin à 14 H 30', l'Actionnaire Unique de la société ATYPIO GESTION, société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société, sur convocation de Monsieur Jérôme SCHIBLER.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par l'actionnaire unique présent :

- **ATYPIO** propriétaire de **3.000 actions**

Représentant le capital social... **3.000 actions**

Le Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux Comptes est absent excusé.

Monsieur Jérôme SCHIBLER préside la séance en sa qualité Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que l'Actionnaire Unique possède 3.000 actions, sur les 3.000 actions émises par la Société et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du Président
- la feuille de présence
- double des lettres adressées à l'Actionnaire Unique
- double de la lettre adressée au Commissaire aux Comptes
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025
- Les rapports du Commissaire aux comptes

Le Président constate que l'Actionnaire Unique détenant l'intégralité des actions composant le capital social est présent. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus de la moitié du capital social, est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour fixé comme suit :

- Rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux ainsi qu'au Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des charges non déductibles ;

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions
- Pouvoirs à donner

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social.

Il est ensuite présenté le rapport du Président qui commente largement les comptes et l'activité générale de la société ainsi que les résultats obtenus.

Le Président demande alors à l'Actionnaire Unique s'il a des observations à présenter ou des renseignements à obtenir et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire Unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 2.012.636,86 euros.

L'Actionnaire Unique donne au Président, aux Directeurs Généraux et au Commissaire aux Comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 2.012.636,86 euros au report à nouveau. La réserve légale est totalement affectée.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique approuve les conventions signées ou mises en œuvre par la société. Le Commissaire aux Comptes a été avisé qu'il n'existe aucune convention réglementée entrant dans le champ d'application des articles L 227-10 alinéa 2 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Toutes les conventions sont des conventions libres, L'Actionnaire Unique approuve les conclusions du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

La convention de prestations de services avec ATYPIO s'est élevée à 947.003,02 euros pour l'année 2025.

Le compte courant accordé par notre société mère ATYPIO est de 3.461.589,07 euros.

Les conventions de prestations avec les filiales ATYPIO pour 5.481.503 €. Le montant de la convention avec le Cluster ATYPIO s'est élevé à 1.259.918,51 euros.

Les personnes concernées par ces conventions sont François-Xavier BERTIN, Etienne FAGUER et Jérôme SCHIBLER.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Actionnaire Unique constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que visée à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales qui en seraient la suite ou la conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Actionnaire Unique et le Président.

**Pour l'Actionnaire Unique et Présidente
ATYPIO
Représentée par Jérôme SCHIBLER**

ATYPIO GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 33 avenue de Wagram – 8/10 rue de l'Etoile 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 2.012.636,86 euros au report à nouveau. La réserve légale est totalement affectée.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Présidente
ATYPIO
Représentée par Jérôme SCHIBLER

ATYPIO GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 33 avenue de Wagram – 8/10 rue de l'Etoile 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société ATYPIO GESTION a été constituée par la société ATYPIO, société Présidente et pour Directeurs Généraux les sociétés GAIA, SARRE INVEST et PARFIRES.

La société ATYPIO GESTION est la société prestataire auprès des sociétés hôtelières avec notamment le Cluster commercial et les services administratifs.

Evolution des affaires, de la situation financière et notamment de l'endettement de la société

Nous vous rappelons qu'en 2020, un prêt garanti par l'Etat (PGE) a été octroyé à la Société pour un montant total de 165.000 euros. Le prêt s'inscrit dans le cadre des dispositifs mis en place par l'Etat en vue de soutenir les entreprises dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19. Le montant restant dû est de 17.136,50 euros.

Ce prêt octroyé par l'Etat a été souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France. Le solde à rembourser est de 45.485,97 euros au 31 décembre 2025.

En fin 2023, la société ATYPIO GESTION s'est vue accordée par la Caisse d'Epargne Ile de France, un prêt de fonctionnement de son fonds de roulement de 1.500.000 euros remboursable sur 60 mois. Le solde restant dû est de 973.053,97 euros.

Depuis janvier 2026, la société ATYPIO GESTION bénéficie d'un prêt complémentaire de 500.000 euros accordé par la Caisse Epargne Ile de France remboursable sur 60 mois.

Des indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, extra-financiers, notamment sur l'environnement et le personnel

La société gère 41 hôtels pour son compte ou pour le compte de tiers.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Cette société a un chiffre d'affaires de 7.574.891 euros à comparer à celui de l'exercice précédent de 4.874.781 euros. Les charges d'exploitation s'élèvent à 4.988.470 euros pour cet exercice. Le résultat d'exploitation ressort à 2.632.585 euros.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2.681.971 € et le résultat net est un bénéfice qui s'établit à 2.012.636,86 euros.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la société s'élève à 6.957.555 euros et les capitaux propres à 3.620.393 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l'Actionnaire Unique d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 2.012.636,86 euros au report à nouveau. Il faut noter que la réserve légale est entièrement affectée.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les opérations militaires débutées le 28 février 2026 en Iran provoquent une instabilité sur l'économie mondiale. Ces événements induits pourraient avoir un impact général sur les marchés et donc un impact sur la performance, la valorisation, la volatilité ou la liquidité des actifs. A ce jour, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme mais ils feront l'objet d'un suivi au regard de l'évolution de la situation sur l'année 2026.

DELAIS DE REGLEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

En application des dispositions de l'article L441-6-1 al. 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du solde des dettes à l'égard

des fournisseurs par date d'échéance. L'échéancier des dettes se présente au 31 décembre 2025 ainsi qu'indiqué dans le tableau joint au rapport.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Votre Commissaire aux comptes relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission.

Nous avons donné à votre Commissaire aux comptes les indications utiles pour lui permettre de présenter le rapport spécial que l'article L 227-10 du Code de Commerce lui prescrit d'établir.

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion et à votre Commissaire aux comptes décharge de son mandat pour l'exercice considéré.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Commissaire aux Comptes a été avisé qu'il n'existe aucune convention réglementée entrant dans le champ d'application des articles L 227-10 alinéa 2 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Toutes les conventions sont des conventions aux conditions normales et ont été portées à la connaissance du Commissaire aux comptes :

Le compte courant accordé par notre société mère ATYPIO est de 3.461.589,07 euros.

- Facturation par la société à la Société ATYPIO d'un montant de 947.003,02 euros HT pour l'année 2025 au titre de la convention d'animation et de prestations du 26 novembre 2020
- Facturation des loyers et charges locatives pour 143.055,78 euros

Les honoraires dans le cadre de la convention d'animation avec les filiales ont été les suivants :

AUMALIA = 542.593,34 € au titre de la convention du 20 juillet 2020
FHD LILLE = 42.344,56 € au titre de la convention du 26 novembre 2020
HGTS = 125.477,04 € au titre de la convention du 17 juin 2022
STGHC = 108.948,18 € au titre de la convention du 1^{er} avril 2021
Hotel Gril Montesson = 32.982,80 € au titre de la convention du 1^{er} mars 2021
SEHM = 102.000,86 € au titre de la convention du 24 mai 2023
SEHC Cannes = 114.202,71 € au titre de la convention du 1^{er} juillet 2020
SEHC Nice = 216.800,19 € au titre de la convention du 25 septembre 2023
SEHE = 116.749,47 € au titre de la convention du 20 juillet 2020
SEHV = 125.345,79 € au titre de la convention du 5 juillet 2023
ISEROISE = 85.079,87 € au titre de la convention du 5 janvier 2022
HOTEL ERMITAGE = 68.192,25 € au titre de la convention du 5 janvier 2022
OREBOI = 128.594,55 € au titre de la convention du 5 janvier 2022
MELANY = 91.291,17 € au titre de la convention du 5 janvier 2022
OMAHA BEACH = 170.323,25 € au titre de la convention du 1^{er} janvier 2023
d'OVERLORD
HOTEL DU CHAMP DE MARS = 155.230,89 € au titre de la convention du 1^{er} janvier 2023
d'OVERLORD

DBHI = 108.876,49 € au titre de la convention du 1^{er} janvier 2023 d'OVERLORD
ROUEN HOTELINVEST = 40.497,34 € au titre de la convention du 1^{er} janvier 2023 d'OVERLORD
SEH NIMES = 138.923,82 € au titre de la convention du 28 juin 2024
SEH BELFORT = 110.535,66 € au titre de la convention du 28 juin 2024
COREL CHARTRES = 152.794,62 € au titre de la convention du 1^{er} juin 2022
S.H.E.B.E. CHARTRES = 20.637,55 € au titre de la convention du 1^{er} juin 2022
SEHAN = 103.869,32 €
MARME = 11.000 €
FOOD TIME = 90.000 €
LES FERMES AGRIPOLIS = 12.000 €
BW PARIS NATION 61 = 71.670,40 €
CAESAR INVEST = 249.021,59 €
SORELY = 214.692,58 €
TIGER = 150.161,55 €
IBIS PANTIN = 100.807,42 €
IBIS SAINT DENIS = 112.949,05 €
IBIS BUDGET VINCENNES = 225.223,49 €
IBIS BUDGET ROISSY = 70.314,04
MERCURE BOULOGNE = 369.623,06 €
IBIS FONTAINEBLEAU == 54.737,15 €
IBIS TOULOUSE CENTRE = 141.675,65 €
IBIS BUDGET TOULOUSE = 93.469,46 €
MERCURE TOULOUSE = 237.578,97 €
BW NOVOTEL SEVRES = 166.035,39 €
MERCURE LA DEFENSE = 145.693,83 €
RESIDENCE LA DEFENSE = 62.557,98 €

Personne concernée : *La société ATYPIO Présidente*

Les personnes concernées par ces conventions sont François-Xavier BERTIN, Etienne FAGUER et Jérôme SCHIBLER.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'y a pas eu de modification dans la détention du capital social de la société depuis sa constitution.

DEPENSES SOMPTUAIRES et CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Actionnaire Unique sera convoqué en Assemblée Générale Ordinaire pour le lundi 22 juin 2026 à 14 H 30' au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux ainsi qu'au Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur l'état des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions
- Pouvoirs à donner

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le Président,
ATYPIO
Représentée par Jérôme SCHIBLER**

ATYPIO GESTION
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 33 avenue de Wagram – 8/10 rue de l'Etoile 75017 PARIS
RCS de PARIS 841 933 484

COMPTES SOCIAUX 31 DECEMBRE 2025

Pour copie CERTIFIEE CONFORME le 22 juin 2026

Jérôme SCHIBLER

✓ Certifié par  yousign

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	68 708	38 773	29 935	5 730
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 237	98	1 139	
	Installations tech., mat. et outillage indus.	84 390	31 380	53 010	63 441
	Autres immobilisations corporelles	252 518	116 531	135 987	166 695
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	27 164		27 164	20 958
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 550		5 550	5 550
Total de l'actif immobilisé (III)		439 567	186 782	252 785	262 373
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 080		3 080	2 360
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 693 781		2 693 781	1 513 317
	Autres créances	3 671 345		3 671 345	2 207 388
	Charges constatées d'avance	61 073		61 073	135 710
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	275 491		275 491	10 691
Total de l'actif circulant (IV)		6 704 770		6 704 770	3 869 465
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	7 144 337	186 782	6 957 555	4 131 838

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

6 426 200

3 856 414

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 3 000)	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 604 457	1 041 727
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 012 637	562 730
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	3 620 393	1 607 757
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 039 173	1 383 489
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	443 244	369 043
	Dettes fiscales et sociales	962 804	771 549
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	891 941	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	3 337 162	2 524 081
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	6 957 555	4 131 838
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 636 922	1 512 277
	(2) Dont emprunts participatifs		

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET	252 785	3,63	262 373	6,35	(9 588)	-3,65
Concessions brevets et droits similaires	29 935	0,43	5 730	0,14	24 206	422,48
LICENCES, BREVETS, CONCESSIONS	29 407	0,42	29 407	0,71		
LICENCES	39 302	0,56			39 302	
AMORT. LICENCES	(26 675)	-0,38	(23 677)	-0,57	(2 998)	-12,66
AMORT. LICENCES AUTRES	(12 098)	-0,17			(12 098)	
Constructions	1 139	0,02			1 139	
AGENCEMENT CONSTRUCTIONS	1 237	0,02			1 237	
AMORT. AGENC CONSTRUCTIONS	(98)				(98)	
Installations techniques, matériel et outillage	53 010	0,76	63 441	1,54	(10 431)	-16,44
INSTALLATIONS TECHNIQUES	365	0,01			365	
INSTALLATIONS TECHNIQUES	3 404	0,05	3 404	0,08		
MOBILIER PROFESSIONNEL	80 621	1,16	80 621	1,95		
AMORT. INSTALLATIONS TECHNIQUES	(1 729)	-0,02	(1 010)	-0,02	(718)	-71,12
AMORT. MOBILIER PROFESSIONNEL	(29 652)	-0,43	(19 574)	-0,47	(10 078)	-51,48
Autres immobilisations corporelles	135 987	1,95	166 695	4,03	(30 708)	-18,42
AGENCEMENTS	144 984	2,08	144 984	3,51		
MATÉRIEL INFORMATIQUE	107 534	1,55	101 328	2,45	6 207	6,13
AMORT. AGENCEMENTS	(29 678)	-0,43	(15 993)	-0,39	(13 684)	-85,56
AMORT. MATÉRIEL INFORMATIQUE	(86 854)	-1,25	(63 624)	-1,54	(23 230)	-36,51
Immo corp en cours, avcs et acptes	27 164	0,39	20 958	0,51	6 206	29,61
IMMOBILISATIONS EN COURS	27 164	0,39	20 958	0,51	6 206	29,61
Autres immobilisations financières	5 550	0,08	5 550	0,13		
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	5 550	0,08	5 550	0,13		
TOTAL IV - Actif Circulant NET	6 704 770	96,37	3 869 465	93,65	2 835 305	73,27
Avances & acomptes versés sur commandes	3 080	0,04	2 360	0,06	720	30,51
ACOMPTE FOURNISSEURS	3 080	0,04	2 360	0,06	720	30,51
Créances clients et comptes rattachés	2 693 781	38,72	1 513 317	36,63	1 180 465	78,01
Collectif clients débiteurs	2 046 314	29,41	1 492 480	36,12	553 835	37,11
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	647 467	9,31	20 837	0,50	626 630	N/S
Autres créances	3 671 345	52,77	2 207 388	53,42	1 463 957	66,32
Collectif fournisseurs débiteurs	16 640	0,24	3 273	0,08	13 367	408,34
PERSONNEL OPPOSITION S/ SALAIRES			1 100	0,03	(1 100)	-100,0
T.V.A DEDUCTIBLE	47 753	0,69	38 857	0,94	8 896	22,89
TVA / FNP	31 760	0,46	20 393	0,49	11 367	55,74
C/C ATYPIO HOLDING	3 461 589	49,75	2 029 030	49,11	1 432 559	70,60
INTERETS C/C ATYPIO HOLDING	113 393	1,63	114 559	2,77	(1 166)	-1,02
EPC - HA BOISSONS REMBOURSES	210		176		34	19,40
Charges constatées d'avance	61 073	0,88	135 710	3,28	(74 637)	-55,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	61 073	0,88	135 710	3,28	(74 637)	-55,00
Disponibilités	275 491	3,96	10 691	0,26	264 800	N/S
BANQUE - SOCIETE GENERALE	271 278	3,90	2 438	0,06	268 840	N/S

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
BANQUE - CAISSE EPARGNE	4 213	0,06	8 253	0,20	(4 040)	-48,95
TOTAL DU BILAN ACTIF	6 957 555	100,00	4 131 838	100,00	2 825 717	68,39

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	3 620 393	52,04	1 607 757	38,91	2 012 637	125,18
Capital Social ou individuel	3 000	0,04	3 000	0,07		
CAP. SOUS. APPELÉ VERSÉ	3 000	0,04	3 000	0,07		
Réserve légale	300		300	0,01		
RESERVE LEGALE	300		300	0,01		
Report à nouveau	1 604 457	23,06	1 041 727	25,21	562 730	54,02
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	(1 604 457)	-23,06	(1 041 727)	-25,21	(562 730)	-54,02
Résultat de l'exercice	2 012 637	28,93	562 730	13,62	1 449 907	257,66
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	3 337 162	47,96	2 524 081	61,09	813 081	32,21
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 039 173	14,94	1 383 489	33,48	(344 316)	-24,89
PRET PGE CAISSE EPARGNE	17 457	0,25	59 137	1,43	(41 680)	-70,48
EMPRUNT CAISSE EPARGNE 100k€	45 486	0,65	65 345	1,58	(19 860)	-30,39
EMPRUNT CREDIT DU NORD	973 054	13,99	1 254 890	30,37	(281 836)	-22,46
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	3 177	0,05	4 117	0,10	(940)	-22,83
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	443 244	6,37	369 043	8,93	74 201	20,11
Collectif fournisseurs créditeurs	245 833	3,53	243 911	5,90	1 922	0,79
FRS FACTURES NON PARVENUES	197 411	2,84	125 132	3,03	72 279	57,76
Dettes fiscales et sociales	962 804	13,84	771 549	18,67	191 255	24,79
PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DUES	5 022	0,07	194		4 828	N/S
PERSONNEL - NOTES DE FRAIS A PAYER	182		1 640	0,04	(1 458)	-88,89
PERSONNEL OPPOSITION S/ SALAIRES	80				80	
PROVISION CONGÉS PAYÉS	169 251	2,43	117 125	2,83	52 126	44,50
URSSAF	62 367	0,90	60 791	1,47	1 576	2,59
RETRAITE AGIRC-ARRCO	56 466	0,81	55 340	1,34	1 126	2,03
MUTUELLE GPS	22 687	0,33	8 089	0,20	14 598	180,47
PRÉVOYANCE URRPIMMEC	7 060	0,10	6 551	0,16	509	7,77
CH.SOCIALES S/CONGES PAYES	52 468	0,75	45 679	1,11	6 789	14,86
PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	12 637	0,18	14 283	0,35	(1 646)	-11,52
ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			188 768	4,57	(188 768)	-100,0
T.V.A. À DÉCAISSER	121 526	1,75	11 828	0,29	109 698	927,44
TVA COLLECTÉE 20 %	334 309	4,80	248 791	6,02	85 518	34,37
TVA / FACTURES A ETABLIR	107 911	1,55	3 473	0,08	104 438	N/S
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 606	0,02	1 428	0,03	178	12,47
FORMATION CONTINUE	2 682	0,04	2 433	0,06	248	10,21
ETAT CHARGES A PAYER	6 549	0,09	5 136	0,12	1 413	27,51
Autres dettes	891 941	12,82			891 941	
Collectif clients créditeurs	33 839	0,49			33 839	
C/C ATYPIO INTEGRATION FISCALE	858 102	12,33			858 102	
TOTAL DU BILAN PASSIF	6 957 555	100,00	4 131 838	100,00	2 825 717	68,39

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat : le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat.
- Présentation du bilan : les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances. Les frais d'émission d'emprunts sont désormais intégrés dans les charges financières. Les transferts de charges sont dorénavant imputés sur les comptes d'origine.

Il s'agit de la première application du règlement ANC 2022-06. Les impacts n'étant pas significatifs, aucun détail n'est précisé.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 957 555 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 7 734 449 euros** et un total **charges de 5 721 812 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 2 012 637 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, en précisant que celui-ci correspond au règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés

Règles et Méthodes Comptables

dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 040 euros, décomposé de la manière suivante:

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 040 euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : Néant.

Parties liées

Les opérations entre les parties liées ont été réalisées dans des conditions normales par rapport au marché.

Intégration Fiscale

La société ATYPIO GESTION est intégrée au groupe fiscal dont la société mère est la SAS ATYPIO depuis le 1^{er} janvier 2023.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Evènement post clôture

Les opérations militaires débutées le 28 février 2026 en Iran provoquent une instabilité sur l'économie mondiale. Ces événements induits pourraient avoir un impact général sur les marchés et donc un impact sur la performance, la valorisation, la volatilité ou la liquidité des actifs. A ce jour, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme mais ils feront l'objet d'un suivi au regard de l'évolution de la situation sur l'année 2026.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	29 407		39 302			68 708
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 407		39 302			68 708
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sold d'autrui						
	instal. agencet aménagement			1 237			1 237
	Instal technique, matériel outillage industriels	84 025		365			84 390
	Instal, agencement, aménagement divers	144 984					144 984
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	101 328		6 207			107 534
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	20 958		6 206			27 164	
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	351 295		14 014			365 309	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 550					5 550
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 550					5 550
TOTAL		386 251		53 316			439 567

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		23 677	15 096		38 773
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		23 677	15 096		38 773
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal agencement aménagement			98		98
	Instal technique, matériel outillage industriels		20 584	10 796		31 380
	Autres Instal, agencement, aménagement divers		15 993	13 684		29 678
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier		63 624	23 230		86 854
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		100 201	47 808		148 009
TOTAL			123 878	62 904		186 782

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 550		5 550
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 693 781	2 693 781	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personne et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	79 513	79 513	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	3 574 982	3 574 982	
	Débiteurs divers	16 850	16 850	
	Charges constatées d'avance	61 073	61 073	
TOTAL DES CREANCES		6 431 750	6 426 200	5 550
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 039 173	338 933	700 240	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	443 244	443 244		
	Personne et comptes rattachés	174 535	174 535		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	201 048	201 048		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	563 746	563 746		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	23 474	23 474		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	891 941	891 941		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		3 337 162	2 636 922	700 240	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		343 376			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		428 856
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	3 177	3 177
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FRS FACTURES NON PARVENUES	197 411	197 411
Dettes fiscales et sociales PROVISION CONGÉS PAYÉS CH.SOCIALES S/CONGES PAYES ETAT CHARGES A PAYER	169 251 52 468 6 549	228 268

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			61 073
AUTRES CHARGES	01/01/2026 31/12/2026	11 465	
NEOBRAIN	01/01/2026 18/11/2026	35 813	
ADVIZEO	01/01/2026 11/08/2026	6 201	
DEVOTEAM	01/01/2026 31/12/2026	4 930	
ATYPIO	01/01/2026 04/06/2026	2 665	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			61 073

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 000,00	1,0000	3 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 000,00	1,0000	3 000,00

L'intégralité des titres sont détenus par la société ATYPIO HOLDING

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	3 000				3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	300				300
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 041 727	562 730			1 604 457
Résultat de l'exercice	562 730	(562 730)		2 012 637	2 012 637
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 607 757			2 012 637	3 620 393

Date de l'assemblée générale 18/06/2025

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 607 757

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 607 757

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 2 012 637

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties CAUTION DE LA PART D'ATYPIO - EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE		1 500 000
		1 500 000
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		1 500 000
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		1 500 000

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		7	
	Cadres et ingénieurs		22	
	Autres catégories			
	TOTAL		29	